

24 février 2021

Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner:

- la pétition du 8 septembre 2020: «Pour une cité vraiment verte - Changeons Genève» et «Contre l'abattage des 40 tilleuls aux Vernets» (P-428);
- la pétition du 8 septembre 2020: «Contre l'abattage des 40 tilleuls aux Vernets» (P-429).

Rapport de M^{me} Fabienne Beaud.

Ces pétitions ont été renvoyées à la commission des pétitions le 8 septembre 2020. Elles ont été traitées, sous la présidence de M^{me} Olivia Bessat-Gardet et de M. Arnaud Moreillon, les 12 octobre, 30 novembre et 7 décembre 2020 ainsi que le 25 janvier 2021. Les notes de séances ont été prises par M. Philippe Berger, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

Note de la rapporteuse: la commission des pétitions a choisi de traiter conjointement les pétitions P-428 et P-429.

Textes des pétitions

(Voir annexes.)

Séance du 12 octobre 2020

La présidente donne lecture aux commissaires du courriel des pétitionnaires, étant précisé que les pétitionnaires ne se présenteront pas devant la commission, ce soir... «Mesdames et Messieurs les Député.es,

Vous nous avez conviés à venir défendre nos deux pétitions concernant les arbres.

Or selon nous, cette discussion ne devrait plus avoir lieu.

Elle devrait déjà appartenir au passé tant les arbres auraient dû être protégés depuis longtemps car il y a de multiples urgences: urgence climatique, urgence biodiversité, urgence bien-être!

Nous sommes déjà venus présenter une pétition concernant les arbres il y a plus d'une année.

Nous avons donc décidé de ne pas venir vous répéter et répéter encore une fois ce que nos associations ne font que dire, publier et défendre depuis maintenant trois longues années.

Ailleurs on reverdit, tandis qu'ici à Genève, on «bétonise» à toute allure en nous répétant que tous les projets, qui prévoient l'abattage d'arbres, datent de bien avant et qu'il faut bien les réaliser.

Pourtant, il y a là urgence et c'est bien ce qui nous choque.

Lorsque la Covid-19 a fait son apparition, l'urgence a primé sur le quotidien et il devrait impérativement en être de même pour les arbres et la biodiversité, que cela soit aux Vernets (Caserne), aux Feuillantines (pour la Cité de la musique) et ailleurs dans notre canton (à la Chevillarde, à Cressy-Confignon, aux abords de l'autoroute, etc.). Hélas, comme vous le constatez, les lieux d'abattage ne manquent pas, même pour faire un hangar pour le bois à Bernex.

Nous souhaitons vivement une plus grande prise de conscience de toutes et tous afin de stopper les abattages d'arbres et le pillage de notre biodiversité.

Pour le bien-être de tous les citoyens.

Révisons les projets des Vernets et des Feuillantines en urgence et en priorité. Et tous les autres. C'est ce qu'il faut. Il n'y a plus d'excuses.

Veuillez recevoir, cher.es Député.es, nos plus cordiales salutations, mais en même temps notre immense tristesse.»

Discussion et votes

La question est de savoir s'il est opportun de traiter ces sujets en l'absence des pétitionnaires.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien demande si les pétitionnaires ne veulent pas venir ce soir en particulier, ou ne veulent pas venir purement et simplement.

La présidente répond qu'au vu de leur message, il semblerait qu'ils ne veulent tout simplement pas venir s'exprimer devant la commission.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois estime ne pas voir l'intérêt de poursuivre les travaux sur ces objets si les pétitionnaires ne veulent pas venir devant la commission pour les défendre.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien abonde dans ce sens, relevant que si les pétitionnaires ne sont pas là il convient de considérer ces pétitions comme caduques, et de procéder dès lors à leur classement ou à leur retrait.

Un commissaire du groupe des Verts regrette l'absence des pétitionnaires. Il relève que cette absence est d'autant plus regrettable que parmi les raisons mises en avant par ceux-ci figure le fait qu'ils avaient déjà répété leur message il y a une année, et fait observer qu'en une année de nouveaux membres siègent à la commission des pétitions, et que plus généralement les rapports de force au sein du Conseil municipal ont été modifiés. Il propose dès lors de répondre aux pétitionnaires en leur faisant part du désarroi de la commission face à leur silence, et en leur redemandant de venir présenter leurs pétitions.

Un commissaire du Parti libéral-radical se demande si la démarche est nécessaire, et estime qu'il serait suffisant de leur répondre que la commission a bien pris note de leur message, en leur transmettant à la rigueur l'extrait de procès-verbal traitant de ces deux objets, et contenant des questions auxquelles ils pourraient répondre. De plus, il estime que les informations sont suffisantes à l'heure actuelle pour débattre de ces objets au sein de la commission des pétitions.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien indique que du point de vue formel, le règlement du Conseil municipal demande la présence des pétitionnaires pour défendre leur objet, et estime que leur absence équivaut de fait à considérer qu'ils souhaitent dans le cas présent le retrait de leurs deux pétitions, déclarant qu'il découle de cela que la commission n'est juridiquement même pas en mesure d'en discuter. Elle indique de plus que le message qui y est contenu est déjà passé au Conseil administratif qui l'a fait sien.

Le commissaire de l'Union démocratique du centre abonde en ce sens, et demande le classement de ces pétitions, estimant qu'il est irrespectueux de la part des pétitionnaires de ne pas se présenter devant la commission.

Une commissaire du Parti socialiste dit tout d'abord bien entendre la remarque du commissaire de l'Union démocratique du centre, et précise ressentir également le manque de respect dont il a été fait mention. Elle relève ensuite qu'il découle de la lecture du début du courriel que les pétitionnaires ont fait parvenir aux commissaires que ceux-ci sont loin de considérer l'objet de leurs pétitions comme caduc, mais qu'ils n'ont plus le courage, l'énergie et la force de venir répéter ce qu'ils ont déjà dit il y a une année. Elle estime qu'il convient d'interpréter le message des pétitionnaires et leur absence comme une envie de laisser aux commissaires la responsabilité de prendre des décisions concernant ce sujet.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien note que dans son souvenir la commission ne pouvait pas s'approprier une pétition en se substituant aux pétitionnaires, et que ceux-ci devaient être présents lors de l'audition pour soutenir leur texte. Elle explique en cela qu'il n'est pas possible de débattre sur le seul texte fourni par eux. Elle dit également regretter leur absence, et se demande s'il ne serait pas opportun de leur écrire pour leur proposer à nouveau de venir défendre leurs textes.

Un commissaire du Parti libéral-radical indique qu'il aurait plutôt tendance, à la lecture de leur courriel, de considérer que les pétitionnaires considèrent eux-mêmes que l'objet de leurs pétitions est caduc, en ce qu'ils considèrent que c'était une discussion pertinente dans le passé. Il explique qu'une rapide consultation de la loi sur l'exercice du droit de pétition permet de constater qu'il n'est nullement précisé que les pétitionnaires doivent être présents lors de l'audition qui a trait à l'examen de leur pétition, mais indique que par un raisonnement juridique in extenso, il est possible de présumer fortement, notamment au vu

d'autres procédures administratives, qu'une telle absence équivaut en fait à un retrait de la pétition. Il ajoute que si le positionnement quant à la question d'un éventuel manque de respect tel qu'évoqué précédemment dépend des valeurs de chacun, il est en revanche plus certain que l'absence des pétitionnaires montre qu'eux-mêmes ne soutiennent pas leurs propres textes. Il déclare par conséquent que fort de ces différents éléments, il serait plutôt enclin à voter le retrait des deux pétitions.

Une commissaire du Parti socialiste dit son désaccord avec la position du commissaire du Parti libéral-radical quant à la prétendue caducité des deux pétitions, et relève que dans leur courriel, les pétitionnaires évoquent au contraire l'«urgence» du sujet, et la «prise de conscience» nécessaire pour «stopper les abattages d'arbres et le pillage de notre biodiversité», en appelant en ce sens à réviser des projets immobiliers pas encore commencés, à savoir celui des Vernets et celui des Feuillantines. Elle déclare qu'en cela, les pétitionnaires font plutôt état du caractère éminemment actuel de leurs objets.

Ledit commissaire du Parti libéral-radical explique ne pas contester l'urgence climatique, mais indique qu'il relève de la lecture du courriel précité que les pétitionnaires sont déjà venus plusieurs fois et qu'ils n'ont plus envie de revenir à nouveau, précisant que l'on peut en déduire aisément qu'eux-mêmes ne veulent plus de leurs propres textes, et que par conséquent ces deux pétitions ne doivent pas être traitées.

Une commissaire Verte estime qu'il serait préférable, plutôt que de vouloir tenter une interprétation des volontés des pétitionnaires, de leur écrire en leur expliquant que le règlement demande leur présence dans le cadre du traitement des pétitions qu'ils ont déposées.

La présidente propose ensuite de passer au vote devant départager les différentes propositions formulées, à savoir celle du retrait des objets, celle de leur classement, celle d'une réponse assortie d'une réinvitation, et celle d'une discussion immédiate.

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois précise que la commission n'est pas habilitée à retirer ces objets, action que seuls les auteurs peuvent décider, mais qu'elle peut en revanche les classer.

La présidente en prend bonne note, et indique que seules trois propositions restent dès lors sur la table. Elle propose ensuite de passer au vote de ces différentes propositions, et met tout d'abord au vote de la commission la discussion immédiate.

Par 12 non (3 S, 2 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG) contre 1 oui (Ve) et 1 abstention (S), la proposition de discussion immédiate des pétitions P-428 et P-429 est rejetée.

La présidente prend bonne note de ce refus, et met ensuite au vote la proposition de réponse assortie d'une réinvitation à une séance prochaine.

Par 7 oui (4 S, 3 Ve) contre 6 non (2 PDC, 3 PLR, 1 MCG) et 1 abstention (UDC), la proposition est acceptée.

La présidente indique qu'il reste encore à voter sur le classement éventuel des deux pétitions.

Par 7 non (4 S, 3 Ve) contre 7 oui (2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG), le classement des pétitions est refusé.

La présidente explique que conformément au règlement, en cas d'égalité des voix, le non l'emporte. Elle précise par conséquent que c'est la proposition de la réponse-réinvitation qui recueille les faveurs de la commission.

Séance du 30 novembre 2020

Audition de MM. Pierre-André Marti et Jean Hertzschuch, pétitionnaires

Le président souhaite la bienvenue à M. Marti et à M. Hertzschuch, et leur donne la parole.

M. Hertzschuch remercie tout d'abord la commission de les recevoir. Indiquant que les deux pétitions ont recueilli plus de 10 000 signatures, il précise que ce n'est pas Sauvegarde Genève qui les a lancées, mais des citoyens de tous horizons. Il déclare ensuite que les buts principaux de ces initiatives sont la sauvegarde de l'écologie et du patrimoine, ainsi que la lutte contre les effets néfastes de la surdensification. Il fait observer à ce titre que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) recommande que les habitants des villes puissent disposer d'au moins un demi-hectare d'espace vert à 300 m de leur domicile. Il précise que la pétition P-428 propose de doter la Ville de davantage d'espaces publics végétalisés, d'utiliser la végétation afin de constituer des zones de fraîcheur, et de végétaliser également des espaces privés, comme des façades et des toits. Il relève avoir déjà remis une pétition relayant de telles demandes il y a deux ans, et notant que 3000 signatures avaient alors été recueillies, il fait observer que c'est maintenant plus de 8500 signatures qui ont été recueillies pour celle-ci. Il explique que cette augmentation spectaculaire du nombre de signataires est due à la prise de conscience qui a eu lieu chez les citoyens genevois entre-temps. Il présente ensuite les quatre objectifs principaux de la pétition P-428:

1. préserver les espaces verts en attendant qu'une stratégie plus large concernant la place de la végétation en Ville soit adoptée;
2. que tout nouveau projet visant à densifier l'espace urbain soit soumis à l'aval des citoyens concernés, en les ayant informés au préalable des conséquences sur la santé, sur le climat, sur la qualité de vie du projet;

3. que de nouveaux arbres soient plantés, et que les places minéralisées soient progressivement végétalisées;
4. promouvoir la végétalisation des toits et des façades, et rendre obligatoire la présence d'un minimum d'espaces verts dans chaque quartier.

Il déclare vouloir revenir sur le contexte dans lequel cette pétition a été lancée, et rappelle en premier lieu qu'il conviendrait que la Ville applique les recommandations très claires de l'OMS. Il dit ensuite se réjouir des changements survenus au Conseil administratif et au Conseil municipal, et note que la décision symbolique de planter 500 nouveaux arbres a été bien accueillie par l'association et ses membres, qui ont estimé que cette première action allait dans la bonne direction. Il explique toutefois que si 500 arbres peuvent sembler être un chiffre énorme, ce n'est pas le cas, et d'évoquer en ce sens un rapport sur la question dressé par la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture (HEPIA) et l'Université de Genève (UNIGE) en 2018, qui relevait qu'il convenait d'augmenter le taux de couverture arborée à 25% d'ici à 2050, afin de promouvoir la durabilité de la Ville. Il note en particulier la recommandation numéro 4 de ce rapport qui invitait à mieux considérer les arbres dans l'aménagement urbain, tant au niveau des plans localisés de quartier (PLQ), des concours d'architecture que des zones industrielles. Il estime que mieux considérer la place des arbres dans la planification urbaine est l'élément le plus important, et déplore qu'encore de trop nombreux PLQ n'en tiennent pas compte. Il indique ensuite que la stratégie de la compensation défendue par les promoteurs ne tient absolument pas compte du fait que la nature prend beaucoup de temps à se développer pour recréer un écosystème, et relève plus largement que les dimensions liées à l'état de l'air et du sol, autrement dit à la santé et au bien-être, sont souvent exclues des projets. Expliquant que les arbres prennent souvent vingt à quarante ans au minimum pour devenir matures, il note que s'il est tout de même positif de compenser, le but premier doit consister à ne tout simplement plus abattre ces arbres. Il précise en outre que même à long terme, les replantages sur le même site ne garantissent pas qu'il est possible d'y recréer un écosystème. Il fait enfin observer que ces points ont été soulevés par ingénieur forestier extérieur à Genève.

Questions des commissaires

Une commissaire relève que la Ville de Zurich veut introduire des normes pour végétaliser davantage, notamment les cours privées, pour apporter davantage de fraîcheur à l'espace urbain, et souhaite avoir l'avis des pétitionnaires sur cette démarche.

M. Hertzschuch répond qu'il s'agit là d'une excellente nouvelle, et qu'il conviendrait de faire la même chose à Genève. Il déclare en ce sens que la stratégie

à suivre en la matière ne concerne pas uniquement les espaces publics, mais aussi ceux privés. Il dit que si la stratégie de la Ville est en préparation, il estime qu'on ne la sent pas encore vraiment, et fait observer qu'il est possible en ce domaine de faire bien mieux vu le nombre de possibilités existantes pour densifier la couverture arborée et favoriser l'écologie.

Une commissaire remercie tout d'abord les auditionnés pour leur pétition. Elle dit en particulier son intérêt quant au lien entre les arbres et la santé publique qui a été évoqué. Elle demande premièrement comment les pétitionnaires se sont organisés pour arriver à obtenir un nombre si impressionnant de signatures. Elle souhaite savoir ensuite, constatant que les pétitionnaires demandent que la Ville informe au préalable les habitants en cas de projet menant à une densification, comment les auditionnés en voient les modalités.

M. Hertzschuch répond tout d'abord à la première question, précisant que si la pétition a été distribuée sur papier, elle a surtout été signée en ligne, ajoutant qu'elle avait également été relayée sur le site d'associations de quartier membres de Sauvegarde Genève. Il relève que le fait que l'association soit active depuis de nombreuses années lui permet de lancer des pétitions en obtenant rapidement des signatures. Il annonce ensuite répondre à la seconde question, et précise souhaiter que tous les citoyens soient informés en amont des projets, non seulement via des consultations, mais aussi en leur présentant les conséquences sur le climat, la qualité de vie et la santé de tels projets, et note qu'à l'heure actuelle ces aspects sont exclus des consultations. Il déplore à ce titre que dans presque chaque nouveau projet ponctuel ou chaque nouveau PLQ des problèmes de cette nature se présentent, obligeant l'association à intervenir. Et de citer l'exemple de la nouvelle Cité de la musique, qui du point de vue de l'environnement nécessitera l'abattage de 135 arbres, et du point de vue du patrimoine la destruction de la Villa des Feuillantines qui a plus de cent cinquante ans. Il explique la nécessité d'aménager sans artificialiser les sols et sans dévégétaliser la Ville, et déclare qu'il faut pour cela pouvoir filtrer en amont les projets. Il dit d'ailleurs sa surprise de constater qu'en 2020 certains projets ne tiennent toujours pas du tout compte de l'environnement. Il estime enfin qu'il est de la responsabilité du Conseil municipal et du Conseil administratif de dire qu'ils veulent des projets de meilleure qualité, ce qui inclut notamment le respect de la biodiversité et de la santé des habitants.

Un commissaire annonce trois questions. Il demande tout d'abord aux pétitionnaires s'ils savent combien de signatures, parmi le total, émanent d'habitants et d'habitantes de la Ville de Genève. Relevant ensuite que M. Hertzschuch a fait mention de la végétalisation y compris au sein d'espaces privés, il souhaite savoir s'il a des idées d'actions en ce sens pour concrétiser cet effort des propriétaires. Il demande enfin aux auditionnés la place qu'ils entendent voir donner aux propriétaires de villas dans la nouvelle stratégie.

M. Hertzschuch annonce tout d'abord répondre à la première question, et indique qu'il ne sait pas exactement combien de signatures émanent d'habitants de la Ville, mais déclare qu'il s'agit de la grande majorité des signataires. Pour ce qui est ensuite des actions à mener avec les propriétaires, il les estime indispensables, précisant que la politique concernant ces problématiques doit être coordonnée impérativement avec eux. Si les propriétaires ne sont pas impliqués, 50% des objectifs risquent de ne pas être atteints, il convient donc de les rendre sensibles à l'arborisation et à la végétalisation de la Ville. Il ajoute plus généralement qu'il faut faire preuve de davantage de transparence et publiciser chaque action réalisée dans ce sens, afin que le citoyen se rende compte, à son niveau, que la Ville dispose d'une véritable stratégie en matière de végétalisation. Il relève que l'existence d'un guichet unique arbres, où les citoyens pourraient trouver toutes les informations nécessaires pour savoir quoi faire et comment pour améliorer la situation, serait également utile. Il note que si le Service des espaces verts (SEVE) a mis en ligne quelques éléments, cet aspect communicationnel gagnerait à être amélioré.

Une commissaire relève que la pétition P 2052 déposée en 2018 au Grand Conseil et disposant des mêmes invites que la pétition P-428 avait été renvoyée au Conseil d'Etat, et souhaite savoir ce qu'il en est advenu depuis. Elle demande ensuite quelle est l'opportunité de présenter maintenant cette pétition à la Ville, étant donné que la nouvelle politique du Conseil administratif et du Conseil municipal va dans le même sens.

M. Hertzschuch précise tout d'abord que plus de la moitié des pétitions portées par l'association sont présentées aussi bien au Canton qu'à la Ville, et fait observer que cette stratégie permet d'obtenir la couverture la plus étendue possible. Il explique ensuite avoir pu sentir plus de changements du côté de la Ville de Genève que du Canton, même s'il précise qu'il avait été bien accueilli en tant que pétitionnaire par le Grand Conseil. Il note en ce sens que les demandes concrètes présentes dans la pétition P 2052 tardent à donner des résultats concrets à ce niveau.

Un commissaire, constatant que la pétition demande à ce que les projets d'aménagements soient soumis à l'aval des citoyennes et des citoyens, demande aux auditionnés s'ils ont des idées conformes à la loi pour assurer cette procédure.

M. Hertzschuch relève tout d'abord que la qualité des projets soumis serait nettement améliorée par cette manière de faire, notamment quant à la prise en compte de la biodiversité, expliquant que si les citoyens étaient impliqués en amont des projets, les architectes autant que les promoteurs ne pourraient plus faire passer en douce des projets qui ne respectent pas un minimum la biodiversité et le patrimoine.

Le commissaire rappelle que sa question portait plutôt sur la forme, le moyen, que sur le fond, précisant qu'il souhaitait plutôt savoir quel serait par

exemple le périmètre de voisinage qui donnerait le droit d'être consulté ou quel serait le type de majorité applicable lors du vote. Il estime que le risque serait grand que l'on attribue par cela un droit de veto à une petite partie de la population, qui viendrait contrôler des décisions adoptées par des élus, représentants légitimes du peuple.

M. Hertzschuch répond qu'il souhaite travailler avec les élus pour préciser les modalités d'une telle implication des citoyens, et d'observer que cela se faisant ailleurs dans le monde, il n'y a pas de raison que cela ne puisse se faire ici. Il ajoute par ailleurs que même si des projets passent parfois au Conseil municipal, ils sont ensuite fréquemment refusés par le peuple, ce qui pourrait être le cas également pour la Cité de la musique.

Le président note qu'il convient d'attendre le vote sur cette question, sans préjuger de la volonté du souverain. Il relève ensuite que l'outil proposé dans la pétition serait propre à favoriser les comportements de type NIMBY, et estime que sa légitimité démocratique est par conséquent douteuse. Il fait observer par ailleurs que le système actuel permet déjà à des associations de faire recours contre des projets, et aux citoyens de s'exprimer.

M. Hertzschuch indique que l'association est régulièrement contactée par des élus impliqués dans l'aménagement pour savoir comment porter de nouveaux projets qui pourraient passer la rampe du vote populaire. Il estime à ce titre qu'un outil permettant de filtrer les projets plus en amont rendrait le processus plus simple et efficient.

Une commissaire note que M. Gomez vient d'annoncer une stratégie pour planter 500 arbres d'ici au printemps, et ajoute que le SEVE a aussi fait part de sa volonté de se mobiliser plus dans ce cadre. Estimant que cela va dans le sens de la pétition, elle souhaite savoir ce que les pétitionnaires pensent de ces projets.

M. Hertzschuch se réjouit du fait que M. Gomez commence à mettre en place sa stratégie, estimant qu'il a aussi été élu grâce à ses promesses de sauvegarder les arbres et d'en replanter davantage. Il rappelle ensuite que si 500 arbres constituent un chiffre symbolique, cela marque le coup d'envoi d'un changement auprès de la population.

M. Marti explique qu'il serait également pertinent que la Ville de Genève consulte les associations de quartier sur tous les projets ayant trait au quartier touché, et note que cela constituerait un bon biais pour faire comprendre des nouveaux projets aux habitants. Il dit à ce titre regretter que le rapport de la commission des travaux et des constructions ait donné lieu au préavis favorable sur le changement de zone des Coudriers, et relève qu'un collaborateur de M. Hodgers rapporte que les associations du quartier ont été consultées, alors que ça n'a pas été le cas.

Le président demande aux pétitionnaires s'ils ont contacté les gros propriétaires institutionnels comme l'Hospice général, la Coopérative de l'habitat associatif (CODHA), les coopératives comme la Caisse cantonale genevoise de compensation (CCGC) ou les fondations de droit public.

M. Hertzschuch répond par la négative, mais constate que de plus en plus d'associations les contactent. Rebondissant sur les propos précédents de M. Marti, il relève que les associations ne doivent pas être occultées, mais doivent pouvoir être impliquées pour filtrer les projets, sans avoir la volonté de les barrer, et en garantir la qualité.

Le président fait remarquer que les associations disposent déjà d'un droit de recours.

M. Hertzschuch indique que Sauvegarde Genève comprend des personnes de tous les bords politiques, et a toujours voulu rester hors partis pour éviter les clivages, faisant observer que cela révèle son esprit d'ouverture. Il ajoute que les actions de l'association portent et vont se poursuivre, à moins que de nouvelles règles ne soient mieux appliquées en amont pour forcer les architectes et les promoteurs à davantage prendre en compte la qualité de la biodiversité et l'impact de leurs projets sur la santé et la qualité de vie des habitants.

Le président indique passer à la pétition P-429 concernant les Vernets, et donne la parole aux pétitionnaires.

M. Hertzschuch relève qu'une pétition avait déjà été lancée il y a un an contre l'abattage des 40 tilleuls des Vernets. Il rappelle qu'ils ont été plantés en 1958, forment une arborisation sur tout le pourtour de la caserne, et sont en bonne santé. Il explique plus généralement soutenir une modification du projet de manière à ce qu'il puisse respecter davantage l'environnement, ne pas porter atteinte à la biodiversité et à la santé, et mesurer les conséquences de la densification et de l'artificialisation des sols à cet endroit. Il explique qu'en réalité il n'y a pas 40 arbres, mais 63 tilleuls et 33 peupliers. Il indique qu'ils vont être remplacés par 56 arbres en pleine terre, ainsi que d'autres sur les rues et les parkings. Il relève que cela n'empêche pas la flore d'être sacrifiée, précisant que ces jeunes arbres ne sauront recréer l'écosystème que la coupe des anciens arbres fera disparaître, et avec elle des espèces protégées comme les chauves-souris. Il conclut enfin qu'un recours est actuellement en justice, et dit espérer que d'ici à ce qu'il soit tranché les arbres ne soient pas abattus, estimant que cela serait un très mauvais signe pour Genève.

Un commissaire demande si les travaux auront lieu sous peu à la caserne.

M. Hertzschuch répond que l'information n'est pas facile à obtenir alors qu'elle devrait être publique, mais indique que la caserne commence à être démontée et démolie.

Un commissaire demande aux pétitionnaires s'ils ont pu rencontrer M^{me} Perler depuis son entrée en fonctions.

M. Hertzschuch répond avoir pu discuter pendant une heure d'un projet avec M^{me} Perler, mais indique qu'il n'a pas alors été possible d'aborder la question des Vernets, ce qu'il déplore. Il ajoute que M. Hodgson a proposé d'organiser un débat l'année prochaine, mais estime qu'il serait peut-être alors déjà trop tard pour sauver ces arbres, expliquant que c'est pour cette raison que le Conseil municipal et le Conseil administratif doivent agir vite.

Un commissaire relève qu'un recours contre ce projet a été évoqué, et souhaite savoir si les recourants ont demandé des mesures provisionnelles.

M. Marti répond qu'ils ont pu uniquement obtenir de telles mesures sur la partie étant prévue pour accueillir l'hôtel et les entreprises.

Il demande aux pétitionnaires s'ils ne trouveraient pas dangereux, dans le contexte d'un Etat de droit comprenant une séparation des pouvoirs, que le Conseil municipal ou le Conseil administratif vienne se substituer à une décision de justice ou l'annuler.

Le président note que le Conseil municipal ne serait tout simplement pas compétent pour le faire.

Un commissaire abonde dans ce sens.

M. Hertzschuch dit bien entendre ce point, mais estime qu'il est tout aussi problématique que dans un Etat démocratique, les citoyens ne soient pas mis au courant des tenants et des aboutissants d'un tel projet. Il demande en ce sens ce qu'il convient de faire pour éviter dans le futur ce genre de situation.

Un commissaire convient qu'il s'agit là d'une question tout à fait pertinente et intéressante, mais estime que dans le cas des Vernets le processus en est déjà à une étape trop avancée pour pouvoir intervenir.

Le président estime qu'il s'agit également d'une question intéressante, et évoque le projet de la plage des Eaux-Vives, notant que si le WWF avait été consulté dès le départ, on aurait pu gagner beaucoup de temps et de moyens. Il estime cependant qu'aujourd'hui l'administration a intégré ce besoin d'arboriser les espaces, et dit à ce titre qu'à son sens le projet très minéral conçu sur le site de l'ancien Artamis ne serait probablement pas accepté tel quel maintenant. Il déclare qu'il convient en cela de se réjouir de la prise de conscience qui a eu lieu, et qui a pour conséquence que l'administration pense ses projets différemment.

M. Hertzschuch dit apprécier ces commentaires, mais indique que le futur se construit aujourd'hui. Il estime par conséquent qu'il convient de rester vigilant,

d'autant qu'il déclare ne pas voir ni sentir les nouvelles règles dont il a été fait mention. Il relève à ce titre que les architectes eux-mêmes sont désorientés et consultent l'association pour que leurs projets passent la rampe et soient mieux compris par la population.

Le président remercie les auditionnés pour leurs explications et leurs réponses, et leur indique qu'ils seront tenus au courant des décisions prises quant à leurs objets.

Il demande ensuite aux commissaires quelle suite ils souhaitent donner à ces objets. Il se propose d'ouvrir tout d'abord la discussion sur la pétition P-429, et indique soutenir le classement de cette pétition. Il déclare que le destin du projet des Vernets étant actuellement entre les mains de la justice, le Conseil municipal n'est plus compétent, et le fait qu'il se saisisse de l'objet constituerait uniquement un acte de gesticulation politique.

Discussion et vote

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien abonde dans ce sens quant à la forme, mais estime que sur le fond il est triste de classer sans autre cet objet, notamment à cause du message que la Ville enverrait alors aux pétitionnaires. Elle répète néanmoins reconnaître que la commission n'a pas d'autre choix que de procéder ainsi, conformément aux propos tenus par le président, tout en déclarant qu'il est nécessaire d'assurer un développement plus vert et harmonieux à la Ville.

Une commissaire du Parti socialiste estime qu'il pourrait être opportun que le président pose une question ouverte en plénière pour relayer le propos des pétitionnaires, ce qui permettrait ensuite de classer l'objet dans les meilleures conditions. Elle dit par ailleurs être sensible au fait que les citoyens ne sachent pas où en est le projet, comme l'ont rapporté les pétitionnaires.

Le commissaire de l'Union démocratique du centre déclare qu'il faut savoir raison garder, et indique par conséquent que l'Union démocratique du centre suivra la proposition du classement, tout en déplorant la disparition des arbres des Vernets.

Un commissaire du groupe des Verts, relevant que M^{me} Perler avait formulé sauf erreur une proposition pour sauvegarder certains arbres des Vernets, estime par conséquent qu'il pourrait être opportun de profiter de sa venue la semaine prochaine pour l'auditionner sur cet objet, et savoir ainsi si certains tilleuls peuvent être conservés.

Une commissaire Verte se demande s'il ne serait pas préférable de renvoyer cette pétition au Conseil administratif, afin que ce dernier décide si rencontrer

ou non les pétitionnaires. Elle dit en ce sens qu'il est très dur de classer cet objet ainsi, d'autant qu'une rencontre avec le Conseil administratif permettrait peut-être de déboucher sur une nouvelle manière de collaborer, pour ne pas se retrouver sans arrêt en situation de confrontation.

Un commissaire du Parti libéral-radical est favorable à la préservation des espaces verts et à la qualité de vie en Ville, mais indique qu'il votera le classement de l'objet, car, comme expliqué par le président, l'on se trouve maintenant à la fin du processus, alors que la réflexion proposée par les pétitionnaires aurait dû avoir lieu au début.

Le président demande aux commissaires s'ils seraient toutefois d'accord de profiter de la venue de M^{me} Perler la semaine prochaine pour l'auditionner également sur cet objet avant d'en voter le classement.

Une commissaire du Parti socialiste indique que le groupe socialiste suivra cette proposition d'audition.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien relève qu'il est trop tard pour se pencher sur les demandes de la pétition, d'autant que le peuple a accepté le projet. Elle déclare néanmoins qu'il pourrait être intéressant d'auditionner M^{me} Perler, pour savoir comment préserver le plus d'arbres possible.

Une commissaire d'Ensemble à gauche se dit également favorable à cette proposition d'audition.

Le président soumet donc la proposition d'auditionner M^{me} Perler au vote.

Par 14 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC) et 1 abstention (MCG), l'audition est acceptée.

Séance du 7 décembre 2020

Audition de M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM)

Pétition P-428

M^{me} Perler dit tout d'abord son ravissement face à cette pétition, notant qu'effectivement soutenir la biodiversité ne consiste pas uniquement à planter des arbres, mais qu'il existe de multiples manières de végétaliser. Elle ajoute qu'il est à déplorer à ce titre que 90% des prairies sèches aient disparu depuis soixante ans, et déclare plus largement que l'effondrement de la biodiversité est une thématique essentielle en ce que la vie humaine en dépend également. Elle relève à ce titre que cette pétition appuie pleinement la politique qu'elle entend mener avec le Conseil administratif, et explique qu'elle a demandé dès

son arrivée à végétaliser la Ville de manière large, par exemple en dégoudronnant, tout en étant attentive à conserver les accès pour les personnes à mobilité réduite ou pour les poussettes. Elle indique ensuite que l'urgence climatique a été déclarée par la Ville, et qu'une stratégie est en train d'être mise en place au Conseil administratif pour y faire face. Elle relève qu'en matière de réchauffement climatique une bonne végétalisation peut faire baisser la température de 10 degrés sur certaines parcelles, et déclare que la Ville demande désormais aux nouveaux projets architecturaux d'intégrer la biodiversité comme composante à prendre en compte en étudiant l'impact qu'ils ont sur la santé des personnes. Elle ajoute qu'elle a aussi demandé à ce que les nouveaux trottoirs soient inclinés, de manière à ce qu'ils puissent contribuer à arroser la végétation environnante lorsqu'il pleut, sans que l'eau s'écoule directement dans les canalisations comme c'est le cas actuellement. Elle indique que pour ce qui est des chantiers en cours, il s'agit de projets votés par le précédent Conseil municipal, et que tout ce que peut faire le Conseil administratif à ce moment est de les réajuster après coup, et d'évoquer par exemple la place des Augustins.

Elle relève que pour ce qui est de la concertation, la loi cantonale prévoit déjà un cadre légal précis pour l'encadrer, mais indique que la Ville a déjà décidé de cadrer les moments de concertation dans l'établissement des PLQ, répondant en cela à une demande également formulée par le Conseil municipal. Elle précise d'ailleurs que même avant l'entrée en vigueur des dispositions légales cantonales, la Ville contactait déjà les propriétaires et les associations d'habitants en organisant des séances publiques pour recueillir leurs avis et leurs attentes. Elle relève que c'est ce qu'a fait par exemple la Ville dans le quartier de Bourgogne ou pour Cornavin, ainsi que pour l'Image directrice de la Rade précitée, où des ateliers participatifs ont été menés. Elle indique que la Ville mène actuellement une expérience dans le cadre de l'aménagement du parc de la pointe de la Jonction et du réaménagement de l'ancien dépôt des Transports publics genevois (TPG) pour permettre aux citoyens de faire entendre davantage leur voix dans les questions d'aménagements urbains. Elle ajoute que concernant la prise en compte de l'environnement, la Ville est aussi guidée par des instruments cantonaux ou fédéraux, précisant qu'en dehors de ces outils à disposition le Conseil administratif est en train de travailler sur des objectifs pouvant aiguiller très précisément sa stratégie climatique. Pour ce qui est de l'abattage d'arbres, elle relève que même si c'est à éviter autant que possible et à compenser le cas échéant, il faut parfois malheureusement en passer par là, par exemple si l'on veut construire une nouvelle école sur une parcelle, et déclare à ce titre qu'il ne faut pas perdre de vue que l'aménagement du territoire relève de multiples politiques publiques et que des arbitrages sont par conséquent parfois nécessaires. Elle conclut que la Ville donne ses préavis également en fonction des impacts sur la biodiversité des projets présentés, et ce pour répondre aussi à la loi fédérale sur le mitage.

Questions des commissaires

Un commissaire remercie M^{me} Perler pour son exposé de l'approche suivie pour la Ville en la matière. Relevant ensuite le libellé très fort de la pétition, il demande confirmation du fait que la consultation des riverains n'a pas vocation à remplacer les processus politiques et juridiques nécessaires pour aller de l'avant sur des projets d'aménagements.

M^{me} Perler répond par l'affirmative, précisant que si la Ville essaye de consulter le plus en amont les gens touchés par tel projet, il n'est pas toujours possible d'arriver à contenter tout le monde, et elle évoque à ce titre le cas de l'école des Pâquis.

Une commissaire rappelle qu'elle avait déposé en 2019 la motion M-1464 pour demander à ce que les murs anti-bruit installés le long de la rue de l'Encyclopédie et jouxtant les voies ferrées soient végétalisés, en lieu et place des graffitis qui les recouvrent actuellement. Elle souhaite avoir l'avis de M^{me} Perler sur cette proposition, et demande s'il ne serait pas opportun de transmettre une telle requête aux Chemins de fer fédéraux (CFF).

M^{me} Perler répond qu'elle est tout à fait favorable à cette idée, mais relève malheureusement que les CFF sont assez peu ouverts à ce genre d'actions.

La même commissaire ajoute qu'en plus d'être couverts de graffitis, ces murs anti-bruit cachent la belle vue sur le Salève qu'il y avait avant, en étant qui plus est peu efficaces.

M^{me} Perler concède que ces murs ne sont peut-être pas si efficaces à cet endroit précis.

Le président demande confirmation du fait que le moratoire réclamé par la pétition pour la préservation des espaces végétalisés est impossible à mettre en œuvre.

M^{me} Perler répond qu'une pesée d'intérêts est à faire pour chaque projet. Elle indique qu'un moratoire signifierait qu'on ne peut plus planter un seul clou sur toute la durée, et déclare que tel n'est pas son souhait étant donné que la Ville a besoin de se doter de logements, d'écoles, de centres sportifs, de théâtres, d'équipements socio-culturels d'importance. Elle précise qu'en revanche il convient sur chaque projet d'être très attentif à la nature environnante en construisant de manière intelligente autour d'elle, faisant observer que les espaces verts constituent également un besoin prépondérant de la population.

Pétition P-429

Suite de l'audition de la magistrate

M^{me} Perler dit déplorer l'abattage de ces 40 tilleuls et comprend que cela soit un crève-cœur, d'autant plus que l'espérance de vie de ces arbres dépasse deux cents ans. Elle indique néanmoins que ce projet d'abattage ne relève pas de la compétence de la Ville, étant donné que c'est le Canton qui en délivre l'autorisation, et que l'abattage est sans doute nécessaire à la mise en place du nouveau projet des Vernets. Elle précise cependant que les aménagements extérieurs sont eux du ressort de la Ville, et rappelle qu'elle s'est engagée à végétaliser massivement les tronçons entourant le projet, de manière à créer un bocage continu jusqu'à l'Arve. Elle fait observer que cela permettra d'apporter de l'ombre, de la fraîcheur et de la biodiversité au quartier, et illustre qu'un écureuil devrait pouvoir par conséquent faire le tour du quartier sans toucher le sol. Elle précise à ce titre que la végétalisation opérée abandonnera les alignements mono-spécifiques afin de garantir le développement d'une végétation de qualité à long terme, et explique que cela permettra de faire en sorte qu'en cas de parasites ou de conditions climatiques compliquées toutes les espèces ne seraient pas atteintes. Elle indique que les hivers étant rudes et les étés caniculaires, il convient de s'inspirer des idées pratiquées ailleurs pour y faire face, et relève que la Ville de Lyon ne plante que 10% d'arbres de la même espèce sur la même parcelle.

Une commissaire dit n'avoir pas l'intention de revenir sur l'objet de la pétition elle-même, et indique avoir bien entendu que la coupe de ces tilleuls ne relève malheureusement pas de la compétence de la Ville. Précisant que sa question concerne les bords de l'Arve dont l'arborisation vient d'être abordée par M^{me} Perler, elle fait observer que des arbres y poussent déjà nonchalamment, et souhaite par conséquent savoir s'ils seront laissés tels quels ou abattus pour faire place à une nouvelle végétalisation, relevant que cela serait dommage et entraînerait la disparition d'un biotope.

M^{me} Perler répond qu'il est essentiel de conserver la biodiversité existante, et qu'il convient d'en rajouter, sans en éliminer puisqu'elle est globalement insuffisante. Elle précise à ce titre que si la végétation actuelle des bords de l'Arve est saine, il convient donc de la préserver, et indique que seules des raisons de sécurité ou sanitaires pourraient le cas échéant justifier que des arbres puissent être coupés.

Le président demande à M^{me} Perler ce qu'il arriverait si le Conseil municipal renvoyait au Conseil administratif la pétition alors que le dossier est actuellement devant la justice.

M^{me} Perler indique que le Conseil administratif répondrait ce qu'elle a répondu dans l'audition de ce soir, à savoir que la Ville ne dispose d'aucune

marge de manœuvre sur cette question. Elle précise plus généralement qu'avant de signer un préavis elle questionne sur la nécessité d'abattre les arbres sur la parcelle en question, et explique que les promoteurs peuvent être amenés à modifier leurs projets pour sauver des arbres, mais relève que ce n'est pas toujours le cas.

Un commissaire ajoute que la seule marge de manœuvre de la Ville dans ce type de projets consiste à préavisier le PLQ, et fait observer que dans le cas présent, quand bien même le recours concernant les arbres obtiendrait gain de cause, la marge de manœuvre de la Ville demeurerait inexistante à ce stade.

M^{me} Perler en convient, mais fait observer que la Ville dispose également d'une influence politique. Elle ajoute en outre qu'un projet passe par beaucoup d'étapes avant de se réaliser, expliquant par exemple que si la Ville refuse un PLQ proposé par l'Etat, elle a la capacité de déposer un ou plusieurs recours en justice. Elle fait remarquer qu'il en est de même pour les citoyens qui pourraient avoir recours à des instruments de démocratie directe comme le référendum. Elle relève en ce sens que dans ce dossier, tout le monde est intervenu malheureusement trop tard.

Discussion et vote

Le président demande aux commissaires quelle est la suite qu'ils souhaitent donner au traitement de cet objet.

Le commissaire Vert estime qu'il conviendrait de classer cette pétition, rappelant que son propos ne relève pas de la compétence de la Ville.

La commissaire du Parti démocrate-chrétien abonde dans ce sens.

Le commissaire du Parti libéral-radical indique que son groupe en votera également le classement.

Le commissaire de l'Union démocratique du centre se range également à cet avis.

La commissaire du Parti socialiste indique que son groupe soutiendra aussi le classement de l'objet.

La commissaire du Mouvement citoyens genevois indique que son groupe s'abstiendra.

Le président propose donc aux commissaires de passer au vote de cet objet.

La commission accepte le classement de la pétition P-429 par 11 oui (4 S, 2 Ve, 1 PDC, 3 PLR, 1 UDC) et 3 abstentions (EàG, Ve, MCG).

Séance du 25 janvier 2021

Discussion et vote sur la pétition P-428

Un commissaire du groupe des Verts souligne que bien que la pétition soit quelque peu déconnectée, notamment sa deuxième invite, le groupe des Verts soutiendra le renvoi au Conseil administratif.

Le président s'exprimant au nom du Parti socialiste déclare que la question qui se pose est celle de la pondération entre l'intention exprimée dans la pétition et les motifs proposés. Le groupe socialiste est favorable à l'idée d'arboriser la ville et d'éviter les flots de chaleur mais les moyens proposés posent problème.

Il déclare que le groupe socialiste soutiendra le renvoi au Conseil administratif comme geste politique mais ne rejoint pas les pétitionnaires quant aux moyens proposés qui ne tiennent pas compte des lois.

Le commissaire du Parti libéral-radical soutiendra le classement de la pétition P-428. Si les intentions formulées sont bonnes sur le fond, les demandes sont irréalisables. De surcroît, une volonté marquée du Conseil administratif abonde dans le sens de la pétition.

Le commissaire de l'Union démocratique du centre votera le classement de la pétition. Il estime qu'elle est excessive, problématique quant à la prise en compte de la loi.

La commissaire du Parti démocrate-chrétien votera aussi le classement de la pétition. Elle indique rejoindre les pétitionnaires sur le fond mais souligne que les invites sont excessives et ne reposent sur aucune base légale pour végétaliser la ville.

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois votera aussi le classement. Cette pétition n'amène rien car elle va dans le sens de la politique générale du Conseil administratif et du Conseil municipal. En plus, elle propose des mesures peu conformes au droit supérieur.

La commission vote en faveur du classement de la pétition P-428 par 7 oui (1 S, 3 PLR, 1 PDC, 1 UDC, 1 MCG) contre 5 non (1 EàG, 1 S, 3 Ve) et 2 abstentions (S).

Annexes: pétitions P-428 et P-429

P-428

Sauvegarde Genève

Association Sauvegarde Genève
www.sauvegarde-geneve.ch



À qui de droit

Genève, le 6 juillet 2020

Objet : **Remise de la pétition « Pour une cité vraiment verte - Changeons Genève »**

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint notre pétition qui a recueilli plus de 8500 signatures à ce jour.

Disponible en ligne :

<https://www.change.org/p/petition-pour-une-cite-vraiment-verte-changeons-geneve>

Pour une cité vraiment verte - Changeons Genève

Rendons notre ville plus verte - Créons plus d'espaces végétalisés
Plus d'arbres, plus de parcs, plus de façades et toits végétalisés - Plus de zones de fraîcheur

Pour une cité vraiment verte – Changeons Genève

Demande de moratoire pour la préservation des espaces végétalisés, contre le bétonnage, l'artificialisation des sols et une densification débridée ainsi que l'abattage d'arbres en bonne santé

Nous demandons :

- De préserver avec effet immédiat tous les espaces végétalisés, en attendant qu'une stratégie sur la biodiversité et l'artificialisation des sols soit adoptée au niveau municipal dans le respect des

Sauvegarde Genève

Association Sauvegarde Genève
www.sauvegarde-geneve.ch



normes minimales de santé imposées par la Confédération, le Canton et les normes de l'OMS ;

- De soumettre toute décision visant à la densification, à l'aménagement de la Ville et à la construction de nouveaux immeubles à l'aval des citoyens concernés en les informant préalablement des conséquences de ces décisions sur l'environnement, la santé publique, le changement climatique, la qualité de vie et les normes de pollution ;
- De favoriser activement la plantation de nouveaux arbres, de renoncer à l'abattage d'arbres en bonne santé et de multiplier le développement d'espaces végétalisés en remplacement des places minéralisées en attendant qu'une nouvelle stratégie sur la biodiversité et l'artificialisation des sols ne détermine ces enjeux ;
- De promouvoir dans toute nouvelle construction des toits et des façades pleinement végétalisés et de rendre obligatoire l'aménagement d'espaces verts dans tout nouveau quartier.

« Pour une cité vraiment verte » <https://www.sauvegarde-geneve.ch/petition-Pour-une-cite-vraiment-verte>

À envoyer à Sauvegarde Genève, chemin Pasteur 30 - 1209 Genève
NDLR - Précédemment avant le 15 octobre 2018 - Mais nous avons décidé de la maintenir pour soutenir encore plus toutes nos demandes - juillet 2019

Sauvegarde Genève

Jean Hertzschuch
président

jean.hertz.ch@gmail.com
079 624 7773

P- 429

Sauvegarde Genève
Association Sauvegarde Genève
www.sauvegarde-geneve.ch



À qui de droit

Genève, le 6 juillet 2020

Objet : **Remise de la pétition « Sauvons les Tilleuls des Vernets »**

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint notre pétition qui a recueilli plus de 1700 signatures à ce jour.

Disponible en ligne :

<https://www.change.org/p/conseil-municipal-de-gen%C3%A8ve-sauvons-les-40-tilleuls-des-vernets>

Sauvons les tilleuls des Vernets

Encore un abattage de trop !

On nous fait de grandes promesses. Mais c'en est trop.

Pétition - Sauvons les 40 tilleuls des Vernets

La Ville a récemment manifesté son désir de verdier Genève - elle ne peut donc dire une chose et en faire une autre, ce n'est ni logique, ni cohérent, ni en phase avec les enjeux climatiques.

- **Contre l'abattage de 40 tilleuls en bonne santé (plantés en 1958)**
- **Contre la disparition de notre biodiversité actuelle**
- **Pour une architecture plus respectueuse de l'environnement**
- **Pour un environnement plus sain**

Sauvegarde Genève

Association Sauvegarde Genève
www.sauvegarde-geneve.ch



- **Contre une atteinte évidente à notre biodiversité et à notre santé**
- **Contre une nouvelle zone d'artificialisation des sols**
- **Contre une densification de notre territoire sans en mesurer toutes les conséquences**
- **STOP À L'ABATTAGE DES ARBRES à GENÈVE**

Nous nous opposons fermement au projet qui permet l'abattage des 40 tilleuls aux Vernets.

Il faut faire savoir à la Ville de Genève et à l'État de Genève que cet abattage des arbres est en totale contradiction avec les actions nécessaires pour la préservation de la biodiversité en ville de Genève et dans le canton.

Genève nécessite des projets beaucoup plus respectueux de la biodiversité actuelle. Et des projets favorisant largement celle-ci.

Stop aux abattages d'arbres à Genève.

Tout nouveau projet à Genève doit être un GAIN NET pour la BIODIVERSITÉ.

Sauvegarde Genève

Jean Hertzschuch
président

jean.hertz.ch@gmail.com
079 624 7773

change.org

Sauvegarde Genève

Destinataire: Conseil municipal de Genève, Grand Conseil de Genève, Conseil d'État de Genève

Lettre: Bonjour,

Sauvons les 40 tilleuls des Vernets

À l'attention du Conseil municipal de Genève, du Grand Conseil de Genève et du Conseil d'État

Nous nous opposons fermement au projet qui permet l'abattage des 40 tilleuls aux Vernets.

Nous désirons faire savoir à la Ville de Genève et à l'État de Genève que cet abattage des arbres est en totale contradiction avec les actions nécessaires pour la préservation de la biodiversité en ville de Genève et dans le canton.

Genève nécessite des projets beaucoup plus respectueux de la biodiversité actuelle. Et des projets favorisant largement celle-ci.

Stop aux abattages d'arbres à Genève.

Tout nouveau projet à Genève doit être un GAIN NET pour la BIODIVERSITÉ.